



Décharge en cas d'accident

- Les sportifs qui viennent sur glace à titre d'essai patinent à leur propre risque.

- **En cas d'accident sur la glace, le Club décline toute responsabilité pendant les essais volontaires sur glace, en ce qui concerne:**
 1. La Responsabilité Civile personnelle et envers un tiers
 2. L'Assurance Caisse de Maladie.

- Le sportif s'engage à respecter le règlement intérieur de la patinoire de Kockelscheuer, en particulier:
 - Se déplacer sur la piste en suivant le sens habituel (sens contraire à celui des aiguilles d'une montre), parallèlement aux bordures, sans traverser la piste de part et d'autre, sauf instruction particulière de l'entraîneur.

 - A suivre les consignes de sécurité sur la glace qui pourraient lui être signifiées par les instructeurs sur place.

Nom et prénom du patineur en lettres majuscules :

Tél. Personnel :

E- Mail (pour ceux qui souhaiteraient recevoir les informations du club):

.....

Lu et approuvé le **à**

Signature:



Club Hiversport : *Section Danse / Formation sur Glace* asbl

Haftungsbefreiung

- Die Sportler die versuchsweise auf das Eis kommen fahren Schlittschuh auf eigenes Risiko.
- **Im Falle eines Unfalls lehnt der Club jede Haftung während des Probelaufes ab, das heisst:**
 1. Zivile Haftbarkeit gegen sich selbst und gegen Dritte
 2. Krankenkassen - Versicherung.
- Der Sportler verpflichtet sich im Rundgang (nicht quer), in derselben Richtung wie die andern Sportler zu gleiten und den Anweisungen des Aufsichtspersonals zu gehorchen !

Name und Vorname des Sportlers in Grossbuchstaben :

Persönliche Telefonnummer ;

(E-mail):

Gelesen und Einverstanden

Unterschrift: